

COUR D'APPEL DE CONAKRY

**TRIBUNAL DE PREMIERE
INSTANCE DE KALOUM**

**PARQUET DU PROCUREUR
DE LA REPUBLIQUE**

N° 637/PR/TPI/K/2023

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**Le procureur de la République
A**

Monsieur Mohamed KONATE

Objet : Avis de classement sans suite

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite aux instructions aux fins de poursuites de Monsieur le Procureur General près la Cour D'Appel de Conakry contre vous , pour des faits présumés d'Abus d'autorité, *corruption, Escroquerie et complicité*.

Il m'est apparu que les faits indiqués dans lesdites injonctions ne sont pas constitutifs d'infractions à la loi pénale, c'est-à-dire, les éléments constitutifs ne sont pas réunis pour me permettre de poursuivre.

En conséquence, suivant les procédés d'orientation des actes de poursuites, J'ai décidé de procéder à un classement sans suite desdites injonctions, autrement dit mon parquet n'envisage pas engager des poursuites pénales contre vous.

Vous en souhaitant bonne réception monsieur, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Cette notification vous est faite pour toutes fins utiles de droit.

Fait au Parquet de Kaloum, le 13 Septembre 2023

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE



Mamoudou MAGASSOUBA